

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE A 19 HEURES 30

CONVOCATION DU 27AOUT 2021

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 juin 2021.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Délibération budgétaire modificative.
- Présentation du rapport annuel de la SITOMAP.
- Présentation du rapport d'activité de la communauté de communes.
- Présentation du rapport annuel 2020 (RPQS) du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la communauté de communes.
- Questions diverses.

L'an deux mil vingt et un, le trois septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la présidence de Madame Patricia PAILLOUX, Maire.

Présents : DI STEFANO Alain, HUTTEAU Jean, Olivier DURAND, CORMIER Cédric, ROUAULT Françoise, GUERIN Christelle, MARTEL, Véronique, DENIAU Manuela, FORTE Christophe, PASQUET Jean-Pierre, BOUREILLE Roland

Secrétaire de séance : Christophe FORTE

Absents excusés : Muriel FOUCHE, Philippe PERSEILLE

A la demande de Madame le Maire, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour compléter l'ordre du jour en ajoutant une demande de subvention pour les travaux de restauration de l'église Saint-Gault.

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 17 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-031 - DM 1 régularisation d'écritures pour compte de tiers

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il a été constaté par le trésorier un déséquilibre au niveau des dépenses et des recettes sur le compte de gestion du budget assainissement. Il s'agit du passage des écritures pour compte de tiers lorsque les demandes de paiement ont été facturés.

Afin de procéder à la régularisation le conseil municipal décide de passer les écritures comme suit :

Section investissement dépenses imprévues c/ 020 – 0.06,00 €
Section investissement opération pour compte de tiers c/ 4581 ... + 0.06,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

2021-032 : Présentation du rapport annuel 2020 du SITOMAP

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, pour l'année 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2021-033 : Présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Pithiverais

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes du Pithiverais.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2021-034 : Présentation du rapport annuel 2020 (RPQS) du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de commune du Pithiverais, pour l'année 2020.

Ce rapport rappelle le fonctionnement du service et ses différentes missions :

- contrôle de conception et d'implantation ;
- contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées ;
- diagnostic des installations existantes ;
- contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- réhabilitation ;
- conseil.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

2021-035 : Travaux de restauration de l'église Saint-Gault (ISMH) Approbation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel Demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil départemental

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'état de l'église Saint-Gault (ISMH) de Yèvre-le-Châtel est préoccupant ainsi que l'atteste la chute en 2016 d'éléments de corniche et du faux plafond et tout récemment d'éléments de la façade ;

Vu le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 1^{er} décembre 2017, préconisant la réalisation d'une étude de diagnostic présentant l'état sanitaire de l'édifice et préconisant une programmation des travaux de restauration ;

Vu l'étude de diagnostic préalable à la restauration de l'église Saint-Gault réalisée par l'Agence 1090, architectes, mettant en évidence des désordres structurels ;

Vu le courrier du Préfet de la Région Centre-Val de Loire - Conservation régionale des Monuments Historiques, en date du 20 février 2020, relatif à cette étude et validant les première et seconde tranches concernant les travaux prioritaires ;

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu ses délibérations n° 2020-029 du 9 juillet 2020, 2021-004 du 25 février 2021 et 2021-026 du 12 mai 2021 ;

Vu l'avant-projet de juin 2021 réalisé par l'Agence 1090, architectes,

Après en avoir délibéré,

1/ Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous et l'avant-projet de juin 2021 réalisé par l'Agence 1090, architectes, les honoraires relatifs à la maîtrise d'œuvre étant financés par ailleurs :

Subventions	Montant H.T.	Taux
Etat – D.R.A.C.	133 322,00 €	40 %
Conseil départemental	133 322,00 €	40 %
Total des subventions	266 644,00 €	80 %
Commune - Autofinancement	66 411,32 €	20 %
Montant total des travaux :	333 055,32€	

3/ Autorise le Maire à solliciter auprès de la DRAC la subvention au taux mentionné ;

4/ Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une première subvention au titre du volet 4, concernant les projets à rayonnement départemental ou supra-départemental de la politique du Département en faveur des territoires, au taux le plus élevé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité (13 votants).

Questions diverses :

Madame le Maire indique qu'elle a signé le 4 août 2021, à l'étude RESNEAU LAMBERT, la promesse de vente de la maison PAPET, la signature définitive devant intervenir fin septembre.

Une déclaration préalable de travaux a été déposée par LOIRET FIBRE pour l'implantation d'une armoire rue de Secval à Yèvre-la-Ville sur la parcelle communale. Un accord leur a été donné après validation des Bâtiments de France et du centre instructeur.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des habitants du grand Reigneville l'interpellant sur la vitesse excessive rue du château.

Après la pose d'un fil de comptage courant du mois de juin par la direction départementale des routes, les résultats indiquent que le nombre de véhicules et la vitesse enregistrée ne sont pas assez significatifs pour l'intervention du Département sur cette voie.

Pour inciter les automobilistes à limiter leur vitesse, le conseil municipal décide d'acquérir un radar pédagogique mobil qui pourra être positionné tant à Reigneville que sur d'autres voies de la Commune. L'opération sera réalisée début 2022 après le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

La pandémie étant toujours d'actualité, la commune sera dans l'obligation de renouveler l'opération du traitement des boues de la station d'épuration.

Une artiste peintre a interrogé Madame le maire sur la possibilité de louer la salle communale de Yèvre-le-Châtel pour dispenser des cours de peinture. Le conseil n'y est pas opposé mais demande des renseignements complémentaires avant de statuer.

La commune participera à la campagne pour le dépistage du cancer du sein « Octobre ROSE » du 1^{er} au 31 octobre 2021

Repas communal : Compte tenu des conditions sanitaires, il est jugé préférable d'attendre le début de l'année 2022 pour l'organiser.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que le club des anciens a repris ses activités le jeudi.

Enfin, lors d'un tour de table, l'avancement du projet de création d'un groupe scolaire à Boynes et le devenir de l'actuel court de tennis ont été abordés.

Les délibérations et les arrêtés non nominatifs sont consultables en Mairie.

La séance est levée à 21h30

Madame le Maire

Patricia PAILLOUX